



Compte-rendu de CLE

03 octobre 2024

Le jeudi 3 octobre 2024 s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa, dans la salle Gérard CALOONE à Gravelines, sous la Présidence de M. RINGOT. En l'absence de quorum, la CLE n'a pas été en mesure de délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

Membres de la CLE présents

- M. Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines, Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,
- Mme Christine DECODTS, Conseil Départemental 59,
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Hoymille,
- M. Guy PRUVOST, Maire de Brouckerque,
- M. Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire de Dunkerque,
- M. Bernard DELALIN, Maire de Nielles-les-Calais,
- M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipal d'Audruicq,
- M. Denis MEENS, PNR Caps et Marais d'Opale,
- M. Jacques André DELACRE, Représentant du SYMVAHEM,
- M. Bruno DEMILLY, Maire de Campagne-lès-Guines,
- M. Bernard CALOONE, Union des Wateringues du Nord Pas-de-Calais,
- M. Thibaut DECHERF, Union des Wateringues du Nord Pas-de-Calais,
- M. Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'Agriculture NPNC,
- M. Bertrand BODDAERT, Chambre d'Agriculture NPNC,
- Mme Jocelyne CADET, FDAAPPMA 62,
- M. Julien LUTTUN, Fédération des chasseurs du Nord,
- M. Michel MARIETTE, ADELE - France Nature Environnement HdF,
- Mme Sylvie BARBON-LEROY, Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ),
- M. Pierre GUGLIERMINA, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale,
- M. Laurent LEJEUNE, DREAL HdF,
- M. Pierre WILLERVAL, DDTM 59,
- Mme Astrid DELBART, DDTM 59,

Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa

*Bureau technique du SAGE : Institution Intercommunale des Wateringues, 2 Boulevard Pierre Guillain– BP 40373 – 62505 Saint-Omer
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; Courriel : sage.delta@institution-wateringues.fr*

- Mme Adeline DEFACHELLES, DDTM 59,
- M. Benoit ANQUEZ, DDTM 62,
- M. Ludovic LEMAIRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. David LEFRANC, Grand Port Maritime de Dunkerque.

Participants non-membres de la CLE

- Mme Grimonie BERNARDEAU, Conseil Départemental 62,
- Mme Emma DE NODREST, Grand Calais Terres et Mers,
- Mme Celine DUFFY, Grand Calais Terres et Mers,
- M. Thierry FOURNIER, Grand Port Maritime de Dunkerque,
- Mme Ludivine GOIDIN, CCRA,
- Mme Fanny SERRET, CUD,
- M. Fabrice TRUANT, CUD_BLB,
- Mme Frédérique BARBET, IIW,
- Mme Amélie DENGLOS, IIW,
- M. Hugo SPANNEUT, IIW,
- M. Thomas PRUVOST, IIW.

Membres de la CLE excusés

- Mme Marie LERMYTTE-BAVAY, Conseillère Régionale HdF,
- M. Alain MEQUIGNON, Conseiller départemental 62,
- Mme Delphine DUWICQUET, Conseillère départemental 62,
- Mme Sophie WARROT-LEMAIRE, Conseillère départementale 62,
- M. David BAILLEUL, Conseiller départemental 59,
- M. Jean-Paul VASSEUR, Maire de Tournehem-sur-la-Hem,
- M. Alexandre RIVENET, Chambre d'agriculture HdF,
- M. Christian DELASSUS, Représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme Fabienne POIX, DRAAF HdF,
- M. Arnaud HAGNERE, Conservatoire du Littoral.

27 présents + 3 pouvoirs = 30 membres présents ou représentés → Le quorum n'est pas atteint (36).

Introduction

M. RINGOT souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour et précise que le quorum n'est pas atteint, la CLE ne sera donc pas en mesure de délibérer sur la liste partielle de zones humides.

Ordre du jour

Bilan des commissions thématiques du mois de septembre. *Thomas PRUVOST.*

Erosion ruissellement. *Frédérique BARBET.*

- Les actions et études menées sur le territoire de la CAGCTM pour limiter les phénomènes d'érosion et ruissellements. *Céline DUFFY.*
- Les dispositifs d'accompagnement du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre des phénomènes d'érosion et ruissellements. *Grimonie BERNARDEAU.*

Zones humides

- Présentation et validation de la méthodologie de catégorisation des zones humides à enjeux du SAGE. *Amélie DENGLOS.*
- Présentation d'une liste partielle prioritaire et application de la méthodologie de catégorisation sur des secteurs identifiés prioritaires. *Amélie DENGLOS.*
- Discussion concernant le positionnement de la CLE sur la thématique des zones humides.
- Présentation du projet de nouvelle liste partielle du GPMD. *Thierry FOURNIER, David LEFRANC.*

1. Bilan des commissions thématiques du mois de septembre

M. PRUVOST Thomas présente le bilan des commissions thématiques. Un nouveau cycle de commissions thématiques s'est déroulé au cours du mois de septembre 2024. Dans la continuité du premier cycle, qui s'était déroulé en février 2024, se sont tenues 3 commissions. L'objectif premier de ces commissions était de travailler sur les dispositions du SAGE dans le cadre de sa révision.

Afin que chacun puisse s'imprégner du travail en amont, un document partagé a été mis à disposition des membres des commissions le 25 juillet 2024. Les retours reçus en amont et lors des commissions ont permis d'affiner les dispositions du SAGE et d'arriver à des dispositions faisant consensus entre les partenaires. Le document partagé est consultable et modifiable jusqu'au 31.10.24.

2. Point sur les actions menées et pouvant être menées sur les thématiques d'érosion et de ruissellement

Mme BARBET rappelle les phénomènes de ruissellement connus par le Calaisis la semaine précédente et les inscrit dans un contexte plus global en faisant le parallèle avec les inondations de l'hiver 2023-2024.

Mme DUFFY et Mme DE NODREST présentent les actions menées par la CAGCTM pour lutter contre les phénomènes d'érosion et ruissellement.

M. ROUZE précise que la lutte contre le ruissellement constitue un axe principal de lutte contre les inondations. Il indique que ralentir l'arrivée de l'eau et de la boue est une nécessité, que ce soit sur le Calaisis ou la vallée de la Hem. M. ROUZE ajoute que les agriculteurs ont pris conscience de l'importance de mettre en place ce type d'actions et sont aussi demandeurs. Il souligne la démarche intéressante et pertinente de Grand Calais. Concernant le dispositif MIRAPI, M. ROUZE déplore un déficit de communication et indique que l'outil n'est pas suffisamment relayé par les maires, ce qui est dommage car il est de la responsabilité des maires de suivre les dossiers de la population.

M. DEMILLY indique que la CCPO s'inscrit aussi dans ce type de démarche, tout comme la CAGCTM et le SYMVAHEM. Il est satisfait de voir les projets avancer.

Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa

Bureau technique du SAGE : Institution Intercommunale des Wateringues, 2 Boulevard Pierre Guillaïn – BP 40373 – 62505 Saint-Omer
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; Courriel : sage.delta@institution-wateringues.fr

Mme BERNARDEAU intervient ensuite pour présenter les actions du Département du Pas-de-Calais. Elle indique que sur la partie Pas-de-Calais du SAGE, 45 points cibles, sensibles aux phénomènes d'érosion-ruissellement ont été identifiés sur le domaine du CD62. Pour travailler sur ces problématiques, le département a développé une boîte à outils disposant d'un fond d'intervention pour la mise en œuvre d'études et travaux.

M. RINGOT demande si le département du Nord a mis en place un dispositif similaire.

Mme BERNARDEAU indique que ce dernier finance des études d'hydraulique douce, mais les études ne sont pas conditionnées aux routes départementales.

M. ROUZE rappelle la nécessité et la capacité d'agir, au regard des dispositifs et des moyens mis à dispositions sur le Pas-de-Calais.

M. LEMAIRE indique qu'un dispositif d'accompagnement de l'AEAP, concernant les travaux structurants post inondations est en cours. Un investissement est possible sur de l'hydraulique douce avec des taux de participation de l'AEAP à hauteur de 80%. Pour être financés, les dossiers sont à déposer d'ici 15 jours avec engagement des travaux avant la fin de l'année 2024 car le 11^{ème} programme se termine en fin d'année.

M. ROUZE rappelle que des options de financement existent et qu'il faut les saisir.

M. RINGOT demande si la CLE peut contribuer à la diffusion de ces dispositifs d'accompagnement. Les dispositifs du département seront envoyés aux membres de la CLE ainsi qu'aux communes du SAGE.

3. Avancement de l'inventaire des zones humides

Avancement de la concertation et présentation de la méthodologie de catégorisation

Mme DENGLOS présente l'état d'avancement de la démarche zones humides et présente la méthodologie de catégorisation applicable à la carte de prélocalisation issue de la méthodologie validée en mars 2024. Cette méthode de catégorisation est proposée pour validation de la CLE. Elle précise que 28 communes ont validé leur carte de prélocalisation et que 24 communes sont en cours de réponse.

M. VANDERBEKEN souhaite que sur les cartes envoyées aux communes, les limites cadastrales soient intégrées dans un format similaire à celui des réunions aux communes avec les cartes au format A0.

M. BODDAERT souhaite avoir des précisions sur la méthodologie de catégorisation et connaître les menaces et pressions considérées dans la méthodologie expliquée.

Mme DENGLOS indique que la liste des menaces et pressions indiquée répond à des critères définis dans la Boîte à outils « Zones Humides » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du FMA de 2015, tels que l'artificialisation et la présence d'espèces exotiques envahissantes.

M. MARIETTE demande quelle sera l'incidence de la réponse du propriétaire si celui-ci refuse qu'une parcelle soit considérée en zone humide à enjeux du SAGE.

Mme DENGLOS indique que cette parcelle ne sera pas reprise à l'inventaire.

Mme Barbet complète en précisant que la parcelle en question restera connue de l'inventaire initial mais ne pourra être prospectée et donc, reprise dans la cartographie qui sera établie dans le SAGE.

M. DELALIN demande si le critère de proximité avec les captages est repris parmi les enjeux, et si cela induit un contrôle de la qualité.

Mme DENGLOS précise que c'est le périmètre de protection qui va induire la notion d'enjeu. Il ne sera pas nécessaire de procéder à des contrôles de la qualité de l'eau.

M. LEMAIRE indique qu'il n'a pas de remarque sur le volet technique car l'Agence participe au GT. Il salue le travail effectué par la cellule d'animation, précise qu'il s'agit d'un travail innovant et non réalisé ailleurs et insiste sur la nécessité d'une concertation en conséquence. Il insiste sur la nécessité pour le SAGE de travailler sans parasitage par les projets isolés, pour se focaliser sur la réalisation d'un inventaire à la commune avec l'objectif d'un projet de SAGE à déposer avant mars 2025. La cellule dédiée à l'inventaire des zones humides doit donc fixer son objectif à mars 2025.

Mme BARBET évoque la nécessité de recruter un technicien pour aider à la réalisation du terrain et de la concertation. Elle rappelle que la cellule d'animation travaille sur la révision et les zones humides mais que le chargé d'animation travaille également à la mise en œuvre du SAGE. Elle précise à titre d'exemple que sur l'année 2023, la CLE a rendu 13 avis.

M. RINGOT rappelle qu'à l'impossible nul n'est tenu, et que ce sujet a été évoqué en bureau syndical de l'IIW.

M. ROUZE tient à rappeler que la CLE n'est pas une chambre d'enregistrement. Il soutient qu'il est nécessaire de travailler à l'échelle communale et que si des dossiers sont jugés prioritaires, il est possible de solliciter une CLE spécifique mais il ne s'agira pas de travailler en opposition à la méthodologie validée par la CLE en mars 2024. Même avec des bras supplémentaires, il faut arrêter de parasiter les équipes avec des projets isolés. Le SAGE a deux SDAGE de retard et ce n'est pas admissible aux yeux du Préfet.

M. DELALIN indique qu'il a répondu pour la commune de Nielles-les-Calais, mais qu'il réitérera sa réponse.

M. DEMILLY demande si, en tant que commune non concernée, il doit répondre au mail.

M. DELACRE rappelle que certaines communes ne sont pas concernées.

Mme DENGLOS indique qu'une réponse est nécessaire, car cela permet de prendre acte de la réponse de la commune.

M. PRUVOST Guy reprend que le SAGE a 2 SDAGE de retard. Il rappelle que le territoire était en demande de mise en place d'une concertation, et il salue le SAGE pour le travail réalisé en ce sens. M. PRUVOST Guy s'inquiète toutefois de l'avancée de la démarche et des délais à tenir car à ce jour, seulement 52% des communes ont répondu. Il demande comment seront traitées les cas des communes qui n'auront pas répondu au moment de l'échéance.

M. ROUZE répond qu'il sera à leur charge d'assumer l'absence de réponse.

Mme DENGLOS demande si la méthodologie de catégorisation présentée est acceptée par le CLE, dans la mesure où il s'agit d'une validation de principe qui permettra d'avancer sur la suite de la mission.

La CLE est d'accord avec la méthodologie de catégorisation des zones humides.

Présentation de la liste partielle, pour information de la CLE

Mme DENGLOS présente ensuite la liste partielle des zones humides.

M. BODDAERT demande quels sont les projets prévus sur les parcelles identifiées.

M. PRUVOST Thomas rappelle que le SAGE mène un inventaire de connaissance, tel que demandé par les dispositions du SDAGE et que, en ce sens, les zones humides à enjeux identifiées ne sont pas fléchées pour de la compensation. Ce ne sont pas les projets qui influent sur la démarche méthodologique.

Rappel du contexte lié à la révision des zones humides

M. PRUVOST Thomas reprend ensuite le contexte lié à l'inventaire des zones humides du SAGE et plus largement à sa révision. Il indique que le SAGE est sollicité pour répondre à des besoins urgents de

compensation. Ce travail supplémentaire impacte le calendrier de la mission et retarde la finalisation du travail à l'échelle du Delta de l'Aa. Il précise que ce sujet a été évoqué lors de la Commission révision du 29.08.24, de la Commission thématique milieux naturels et patrimoine du 17.09.24, ainsi que lors du groupe technique zones humides du 18.09.24. Afin d'avancer sur le reste de la mission, il rappelle qu'il est indispensable que les zones humides soient présentées en CLE à une échelle communale, le SAGE ne se tient pas à disposition de porteurs de projet et ne se substitue pas au travail d'un bureau d'études.

M. LEFRANC rappelle la particularité du GPMD dans la mesure où celui-ci possède un territoire sur plusieurs communes, et propose une liste partielle à l'échelle de ce territoire.

M. LEMAIRE indique que la sollicitation du dunkerquois sur les projets prévus auprès de la cellule d'animation est compréhensible, mais que l'AEAP finance la cellule d'animation pour travailler sur la révision et les ZH à l'échelle du SAGE du Delta de l'Aa et pas pour des projets locaux.

M. ROUZE insiste sur le positionnement à tenir, et à maintenir.

M. RINGOT précise que l'échelle de travail est bien celle communale, sauf sur demande expresse du Préfet.

Présentation du projet de nouvelle liste partielle sur le territoire du GPMD

M. FOURNIER présente ensuite le projet de nouvelle liste partielle du GPMD.

M. LEMAIRE demande si le travail a été réalisé en tenant compte de la méthodologie de prélocalisation validée par le SAGE du Delta de l'Aa en mars 2024.

M. FOURNIER indique qu'il s'agit de la méthodologie validée par la CLE en 2022.

M. LEMAIRE précise que la méthodologie de 2022 a été validée en l'absence de méthodologie à l'échelle du territoire, ce qui n'est plus le cas depuis mars 2024. Il ajoute qu'une méthodologie est disponible et acceptée, il s'agit de s'y tenir.

Mme BARBET rappelle dans ce contexte l'intérêt du Groupe de Travail zones humides et de la nécessité de présenter les éléments du port à ce GT pour statuer sur ce qui sera présenté ou non dans la future liste partielle.

M. LEJEUNE demande s'il y aura des zones humides à préserver ou seulement à restaurer dans la future liste partielle proposée par le GPMD.

M. FOURNIER précise que la liste proposée ne reprend que des zones humides à restaurer. Les zones qui seront potentiellement à préserver font actuellement l'objet de mesures compensatoires.

M. LEJEUNE rappelle l'urgence d'un inventaire complet du territoire et de la nécessité de disposer de zones humides à préserver. Il conviendra de faire la distinction entre ces deux types de zones dans le projet de préliste partielle.

Conclusion

M. RINGOT remercie l'ensemble des participants pour ces échanges constructifs et salue le travail des techniciens. Il rappelle que la révision avance, ce qui est à souligner. La concertation mise en place avec le territoire ne doit pas s'essouffler et nous comptons sur les représentants élus des communes et EPCI pour faciliter le travail actuellement mené par la cellule d'animation. M. RINGOT indique que la prochaine CLE se tiendra le 15 novembre prochain, à 16h00 en mairie de Gravelines.